


PARTIE I LES OBLIGATIONS

Secteurs	Aire de passage		Aire de séjour		Aire de grand passage		Etat d'avancement du projet
	nombre de places	nombre d'aires	nombre de places	nombre d'aires	nombre de places	nombre d'aires	
AGGLOMERATION ET SUD GRENOBLOIS							
Vaulnaveys-le-bas			30	1			Exonération - pas de besoin constaté
Communauté d'Agglomération du Sud Grenoblois							
Vizille	25	1					Projet en cours de réalisation - difficultés liées à une zone humide, en cours de résolution
Communauté d'Agglomération de Grenoble Métropole							
Saint-Martin d'Hères	20 places / 1 aire						Aire de passage de 20 places ouverte en 2007
Vif	16	1					Aire de passage 20 places ouverte en 2007
Meylan	15 places / 1 aire						Aire de séjour de 15 places ouverte en 2009
Seyssins	5 places / 1 aire						Aire de passage de 8 places ouverte en 2006
Saint-Martin-le-Vinoux	14 places / 1 aire						Aire de passage de 14 places ouverte en 2004
Seyssinet-Pariset	12 places / 1 aire						Aire de passage de 8 places ouverte en 2005 (4 places non réalisées)
La Tronche	8 places / 1 aire						Aire de 8 places de passage ouverte en 2006
Eybens	16 places / 1 aire						Aire de passage de 16 places ouverte en 2007
Domène	8 places / 1 aire						Aire de séjour de 8 places ouverte en 2009
Pont de Claix	12 places / 1 aire						Exonération au profit d'autres places sur l'Agglomération
Echirolles	20 places / 1 aire						Exonération de l'aire de passage de 20 places accordée en raison de la réalisation de l'aire de grand passage du Rondeau
Fontaine	16	1					Projet en cours
Sassenage	10	1					Projet en cours
Grenoble	50	1					Projet en lien avec la réalisation de la nouvelle aire de grand passage
Grenoble					150-200	1	Nouvelle aire à créer sur le territoire de l'intercommunalité
Gières			8	1			Projet en cours
Varces			10	1			Projet en cours
Saint-Egrève			12	1			Projet réalisé
Claix			8	1			Pas de dossier

Secteurs	Aire de passage		Aire de séjour		Aire de grand passage		Etat d'avancement du projet
	nombre de places	nombre d'aires	nombre de places	nombre d'aires	nombre de places	nombre d'aires	
MONTAGNE							
SMIME - Syndicat Mixte pour l'industrialisation de la Matheysine et ses environs							
La Mure	10	1					Projet en cours de définition

Secteurs	Aire de passage		Aire de séjour		Aire de grand passage		Etat d'avancement du projet
	nombre de places	nombre d'aires	nombre de places	nombre d'aires	nombre de places	nombre d'aires	
GRESIVAUDAN							
Pontcharra	15	1	10	1			Aires de passage et de séjour ouvertes en 2008. <u>5 places de passage non réalisées au profit de 6 places de séjour</u>
Saint-Ismier	20	1					Aire de passage de 20 places ouverte en mai 2010
Villard-Bonnot	12	1	12	1			En cours de réalisation
Communauté de Communes du Grésivaudan							
Crolles	Dans le cas où l'aire de grand passage n'est pas réalisée dans les deux ans suivant l'approbation du Schéma, la commune ne pourra être exonérée de l'aménagement d'une aire de passage ou de séjour. La typologie de l'aire et le nombre de places seront actés par la CDC				200	2	200 places à l'échelle du territoire de la CC du Grésivaudan (dont une aire sur Crolles)
Saint-Martin d'Uriage	Nouvelle obligation : Participation au financement de la création de places supplémentaires sur une aire de la CC du Grésivaudan						
Montbonnot-Saint-Martin	Nouvelle obligation : Participation au financement de la création de places supplémentaires sur une aire de la CC du Grésivaudan <u>ou</u> création d'une aire de passage ou de séjour de 16 places minimum						

Secteurs	Aire de passage		Aire de séjour		Aire de grand passage		Etat d'avancement du projet
	nombre de places	nombre d'aires	nombre de places	nombre d'aires	nombre de places	nombre d'aires	
NORD-ISERE ET HAUT-RHONE DAUPHINOIS							
Charvieu-Chavagneux	25	1					Aire de passage de 25 places ouverte en 2007
Frontonas			20	1			Aire de séjour de 20 places ouverte en 2009
Villette d'Anthon	Dans le cas où l'aire de grand passage n'est pas réalisée dans les deux ans suivant l'approbation du Schéma, la commune ne pourra être exonérée de l'aménagement d'une aire de passage ou de séjour. La typologie de l'aire et le nombre de places seront actés par la CDC				50-80	1	pas de dossier déposé
La Verpillère			10	1			pas de dossier déposé
Morestel	15	1					pas de dossier déposé
Passins	10	1					pas de dossier déposé
Tignieu-Jamezieu	Nouvelle obligation : Participation aux frais de fonctionnement d'une aire de passage ou de séjour de son choix, dans un délai d'un an à la signature du schéma						
SAGAV Nord-Isère							
L'Isle d'Abeau	20	1					Aire de passage de 20 places ouverte en 2005
Bourgoin-Jallieu	50	1	25	1			Aire de passage de <u>50</u> places ouverte en 2006 et aire de séjour de <u>20</u> places ouverte en 2004
Saint-Quentin Fallavier			15	1			Aire de séjour de 15 places . <u>Ouverture prévue en 2010</u>
Villefontaine	20	1			150	1	Exonération de l'aire de passage de 20 places accordée en raison de la réalisation de l'aire de grand passage
Saint-Jean de Soudain	26	1					Aire de passage de 26 places ouverte en 2009
Les Abrets	25	1					Aire de passage de 26 places ouverte en 2009
Bourgoin-Jallieu					100-150	1	Projet en cours

Secteurs	Aire de passage		Aire de séjour		Aire de grand passage		Etat d'avancement du projet
	nombre de places	nombre d'aires	nombre de places	nombre d'aires	nombre de places	nombre d'aires	
BASSE-ISERE							
Saint-Marcellin	22	1					Obligation de 25 places ramenée à minima à 22 places, au regard des contraintes du terrain proposé par la collectivité

Secteurs	Aire de passage		Aire de séjour		Aire de grand passage		Etat d'avancement du projet
	nombre de places	nombre d'aires	nombre de places	nombre d'aires	nombre de places	nombre d'aires	
VOIRONNAIS ET BIEVRE							
Tullins	20	1					Aire de passage de 20 places ouverte en 2005
Rives	15	1	10	1			Aire de passage de 15 places ouverte en 2005 + Aire de séjour de 10 places ouverte en 2005
Voiron	25	1	15	1			Aire de 25 places de passage ouverte en 2005 + Aire de séjour de 15 places ouverte en 2005
Voreppe	15	1					Projet en cours, mais rencontre des difficultés liées aux zones humides
Moirans	Dans le cas où l'aire de grand passage n'est pas réalisée dans les deux ans suivant l'approbation du Schéma, la commune ne pourra être exonérée de l'aménagement d'une aire de passage ou de séjour. La typologie de l'aire et le nombre de places seront actés par la CDC				80-100	1	Obligation de réaliser une aire de grand passage, en offrant une alternative : * soit par la réalisation d'une aire de grand passage de 80 à 100 places, * soit par la réalisation d'une aire de grand passage de 70 à 80 places et la participation financière au fonctionnement de l'aire de Beaucroissant, correspondant à l'extension de sa période d'ouverture. * soit par la prise en compte de l'amendement du CGI "la zone d'implantation de l'équipement initialement prévu à Moirans est élargie au secteur de la Plaine de Moirans (délib du 29 oct 2010)
La Côte Saint-André	Nouvelle obligation : Participation aux frais de fonctionnement d'une aire de passage ou de séjour de son choix, dans un délai d'un an à la signature du schéma						
Communauté de Communes Bièvre Est							
Le Grand Lemps			10	1			Aire de passage de 10 places réalisée à la place de l'aire de séjour. Ouverture en 2008
Apprieu	10	1					Aire de séjour de 10 places réalisée à la place de l'aire de passage. Ouverture en 2009
Colombe	10	1					Aire de séjour de 10 places réalisée à la place de l'aire de passage. Ouverture en 2007
Beaucroissant					100	1	Aire de grand passage de 100 places ouverte en 2006

Secteurs	Aire de passage		Aire de séjour		Aire de grand passage		Etat d'avancement du projet
	nombre de places	nombre d'aires	nombre de places	nombre d'aires	nombre de places	nombre d'aires	
ISERE - RHODANIENNE							
Communauté de Communes du Pays Roussillonnais							
Saint-Maurice l'Exil			20	1			Aire de passage de 20 places ouverte en 2008
Sablons			20	1			Aire de passage de 20 places réalisée à la place de l'aire de séjour. Ouverture en 2008
Chanas	20	1					Aire de séjour de 20 places réalisée à la place de l'aire de passage. Ouverture en 2008
Le Péage de Roussillon	20	1					Pas de dossier déposé
Roussillon	20	1			80-100	1	Pas de dossier déposé. L'exonération de l'aire de passage pourra être accordée en cas de réalisation de l'aire de grand passage
Communauté d'Agglomération du Pays Viennois							
Chasse-sur-Rhône	25	1	20	1			Aire de passage de 26 places ouverte en 2007 + Aire de séjour de 20 places ouverte en 2007
Pont-Evêque	10	1	10	1			Aire de séjour de 14 places ouverte
Vienne	25	1			80-100	1	Projet d'aire de grand passage en cours